

AIDE A DOMICILE - MANDATAIRES

PUBLIC

Intervenants à domicile sous le statut de mandataire et donc démunis de possibilités d'accès aux financements de la formation et de la VAE

CERTIFICATIONS

Titre professionnel: Aide à la vie familiale (ADVF)

RESUME DE L'ACTION

Les personnes qui interviennent à domicile sous statut de mandataire, sont prises en charge par le centre AFPA tant en ce qui concerne la conduite de leur parcours VAE que de son financement.

Leur parcours peut comprendre la participation à des modules de formation et d'acquisition d'expérience dans les domaines de la petite enfance et de la vie quotidienne afin d'optimiser leurs chances d'obtenir une validation totale.

AVEC QUI ?

DDTEFP - AFPA - EMPLOYEURS

DURÉE DE L'ACTION

4 Années successives

FINANCEMENT

DDTEFP

LES RÉSULTATS

10 personnes en moyenne par année.

Impact sur le territoire: Par cette convention favorisant la qualification des salariés sous statut mandataire, les associations gestionnaires ont été sensibilisées à la VAE et certaines y ont recours pour leurs salariés (prestataire).

OUTILS

Convention DDTEFP- AFPA

CONTEXTE

Le département de l'Indre abrite une dizaine d'employeurs d'intervenants à domicile (dont deux structures importantes).

Dès la mise en place de la VAE, il est apparu que les intervenants dont les particuliers sont les employeurs et qui sont rattachés à des associations mandataires n'ont pas de réelles possibilités d'accéder aux fonds de formation pour leur professionnalisation ou pour leur parcours VAE.

HISTORIQUE DU MONTAGE ET DE LA MISE EN OEUVRE

INITIATIVE ET DÉROULEMENT

Origine: 2004, La DDTEFP souhaite apporter une réponse à l'absence de prise en charge des intervenants à domicile sous statut de mandataire en même temps que développer le titre professionnel dans le domaine de l'aide à domicile, secteur dans lequel les gisements d'emploi sont importants.

Phase 1: 2004; Convention avec le centre AFPA, finançant l'accompagnement et l'ensemble du parcours de 10 personnes. Celles qui se déclarent intéressées à l'issue de l'information collective.

Phases 2 et 3: 2005 - 2006; Réédition de la convention sur les mêmes bases.

Phase 3: 2007; La convention est élargie et comprend:

- Des journées de bilan « des savoirs faire » avec les personnes de manière à leur permettre de constituer leur portefeuille de compétences.
- L'incorporation, dans le parcours d'accès au titre ADVF, de modules complémentaires pour les interventions dans le domaine de la petite enfance et dans celui de la vie quotidienne.

OU EN EST ON AUJOURD'HUI ?

L'action, reconduite chaque année depuis 2004/2005, a permis d'accompagner au total **???? personnes dont**
???? ont obtenu leur validation
???? Validées partiellement
???? Ont abandonné

Les premières actions ont permis aux personnes les plus proches de la certification d'accéder au titre au moyen d'un accompagnement ordinaire. Depuis cette année 2007/2008, les personnes concernées ont des expériences professionnelles moins complètes, sont confrontées à des difficultés pour assurer le dossier de preuves. L'action a donc évolué pour leur permettre de compenser l'insuffisance de leurs expériences.

Par ailleurs, les relations qui se sont nouées entre l'AFPA et les associations employeurs ont permis d'accroître la pénétration de la VAE en leur sein et d'en faire bénéficier les autres salariés.

PERSPECTIVES

Action en cours.

GRUPE PROJET

Pas de groupe projet ni de comité de pilotage - La convention est surveillée dans le cadre des relations bilatérales entre la DDTEFP et l'AFPA.

LES CONDITIONS DE RÉUSSITE

RESSOURCES PRÉEXISTANTES

DDTEFP: Les développements conjugués de la politique du titre et de la VAE et des emplois de service à la personne.

AFPA

La proximité autorisée par la présence du centre AFPA et de son plateau technique pour le titre.

COMPÉTENCES MOBILISÉES PAR LE SERVICE PUBLIC

DDTEFP

Apport d'une solution simple intégrant accompagnement et financement chez un seul opérateur, pour des publics aux situations complexes.

AFPA

Informations collectives dans les locaux de certaines associations.
Adaptation de l'action à l'évolution des problématiques VAE des personnes ciblées.

COMPÉTENCES MOBILISÉES PAR LES PARTENAIRES

Les associations mandataires transmettent l'information et mobilise les professionnels.
Certaines assurent la logistique pour les informations collectives dans leurs locaux.

RISQUES IDENTIFIÉS ET OBSTACLES FRANCHIS

Sans objet

A RETENIR POUR TRANSFÉRER

Action simple à concevoir et à monter; un titre, un opérateur, un effectif limité.

Prendre appui sur la volonté des associations mandataires de sécuriser les parcours professionnels.

CONTACTS

Pascale RUDEAUX
Monique NEVEUX

DDTEFP 02/54/53/80/20
AFPA